

## Saint-Guinoux



La commune de Saint-Guinoux met en place à compter de l'année 2024, une aide financière aux familles pour les dépenses engagées dans les **centres d'accueil de loisirs sans hébergement** pour les **enfants résidants et scolarisés à l'école publique**Les Cèdres de Saint-Guinoux durant l'année scolaire en cours.

La commune participe à hauteur de 30 % du montant des dépenses engagées par les familles dans la limite de 250 € par enfant\*.

Dépôt des dossiers : du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 30 octobre 2024 correspondants aux périodes d'accueil du 01/12/2023 au 31/08/2024.

#### PIÈCES À FOURNIR COMPOSANT LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE :

- Formulaire de demande rempli, daté et signé:
   À télécharger sur le site internet: www.saint-guinoux.fr
   Enfance/Jeunesse > Pass Jeunes Accueil de loisirs
- Factures acquittées correspondants aux périodes d'accueil du 01/12/2023 au 31/08/2024
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Livret de famille complet et la carte d'identité de l'enfant concerné
- Un RIB

### MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS COMPLETS :

- À l'accueil de la Mairie, aux horaires d'ouverture habituels
- Dans la boîte aux lettres de la mairie
- Par internet à l'adresse : accueil35430@orange.fr

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT ACCEPTÉS POUR INSTRUCTION.
AUCUN DOSSIER NE SERA INSTRUIT APRÈS LA DATE LIMITE DE RÉCEPTION.



## Saint-Guinoux



# PASS JEUNES Sport & Culture

La commune de Saint-Guinoux met en place en 2024 une participation financière de la commune à toutes **activités culturelles et sportives régulières** pour les **enfants de 3 à 17 ans résidants à Saint-Guinoux.** 

La commune participe à hauteur de 50% du montant des dépenses engagées par les familles dans la limite de 100 € par enfant.

L'aide financière pourra même être doublée pour atteindre 200 € maximum!\*

Date limite des demandes : 1er décembre 2024



#### PIÈCES À FOURNIR COMPOSANT LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE :

- Formulaire de demande rempli, daté et signé:
   À télécharger sur le site internet: www.saint-guinoux.fr
   Enfance/Jeunesse > Pass Jeunes Accueil de loisirs
- Factures acquittées entre le 01/01/2024 et le 30/11/2024, pour des activités culturelles et sportives
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Livret de famille complet et la carte d'identité de l'enfant concerné
- Un RIB

### MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS COMPLETS :

- À l'accueil de la Mairie, aux horaires d'ouverture habituels
- Dans la boîte aux lettres de la mairie
- Par internet à l'adresse : accueil35430@orange.fr

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT ACCEPTÉS POUR INSTRUCTION.
AUCUN DOSSIER NE SERA INSTRUIT APRÈS LA DATE LIMITE DE RÉCEPTION.